

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 07 FEVRIER 2012

Etaient présents : Mrs THÉRON. GACHET. Melle MAY. Mrs LATASTE. LAPORTE. COUBETERGUE.
Mmes CRUZIN. FAURE. Mrs. FRANCISCO. SERRA. Mme VIDAL de SOUSA.

Absente excusée ayant laissé procuration : Mme BOYREAU pour Mme VIDAL de SOUSA.

Secrétaire de séance : M. SERRA

Le procès verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire excuse Madame la Trésorière du Centre des Finances de Castres Gironde qui ne peut assister à la séance du Conseil Municipal.

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2011

Sous la présidence de Monsieur Gérard LAPORTE doyen de l'Assemblée, Madame Marylène MAY adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires fait un examen détaillé du compte administratif commune 2011.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2011 qui s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>]	<u>Investissement</u>	
Dépenses	1 406.838,47 €]	Dépenses	943.236,66 €
Recettes	1 696.564,54 €]	Recettes	1 384.357,46 €
]		
Résultat de l'exercice :	+ 289.726,07 €]	Résultat de l'exercice :	+ 441.120,80 €
Résultat N-1	+ 234.858,55 €]	Résultat N-1 :	- 379 493,37 €
Résultat de clôture	+ 524.584,62 €]	Résultat de clôture :	+ 61 627.43 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2011.

Monsieur le Maire revient, salue le public présent, souhaite une bonne année à tous et précise que les investissements 2011 ont été réalisés pour le bien de tous les Saint Selvais, parmi eux : VOIRIE, MOBILIER MATERIEL (jeux périscolaire, défibrilateur, matériel et outillage pour le service technique), ECOLE BIBLIOTHEQUE (matériel informatique, tableau, carrelage, préau, voirie, lits superposés), ECLAIRAGE PUBLIC (renouvellement de foyers (économies d'énergie) giratoire), AMENAGEMENT DE BOURG (panneau d'information, jardinières, charpente lavoire), MATERIEL ROULANT (achat mini bus + Peugeot Partner), ILLUMINATIONS (sujets de Noël, éclairage église...)

S'agissant de l'urbanisme, il précise que le plan local d'urbanisme qui a été voté sera respecté avec une population de 3000 habitants en 2020.

Puis il énonce les chiffres et l'analyse de la situation financière de la commune ; ce bilan a été élaboré par les services du Trésor Public :

- La capacité de désendettement de la commune atteint 4,30 années, ce qui veut dire que fin 2011, la commune est en mesure de rembourser la totalité de ses dettes en consacrant un peu plus de 4 années de capacité d'autofinancement brute. Il faut rappeler que le seuil d'alerte est de 15 années.
- Au 31 décembre 2011, la dette par habitant s'élève à 622 €.
- La CAF brute est d'un niveau largement suffisant pour couvrir les remboursements en capital généré par l'encours de la dette.
- Les résultats de l'exercice 2011 sont excédentaires dans les 2 sections : 441 120 € en section d'investissement et 289 726 € en section de fonctionnement soit un résultat global de l'exercice de 730 846 €.

COMPTE ADMINISTRATIF CCEJ 2011

Sous la présidence de Monsieur Gérard LAPORTE doyen de l'Assemblée, Monsieur Jean-Michel GACHET, 1^{er} adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires du CCEJ fait un examen détaillé du compte administratif CCEJ 2011.

Le Conseil Municipal examine le compte administratif CCEJ 2011 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	301 118,61 €
Recettes	309 194,02 €
Résultat de l'exercice :	+ 8 075,41 €

Résultat de clôture **+ 22 096,78 €**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du centre communal enfance jeunesse – CCEJ - 2011.

COMPTES DE GESTION COMMUNE & CCEJ

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (Trésorerie de Castres-gironde) à l'ordonnateur (Maire de la Commune). Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésor Public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2011 – commune & CCEJ. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal délibère et décide d'affecter les résultats 2011 de la manière suivante :

Pour rappel :

- Solde d'exécution de la section d'investissement : + 441 120.80 €
- Solde d'exécution de la section de fonctionnement : + 289 726.07 €
- Solde des restes à réaliser : - 347 925.96 €

Le besoin net de la section d'investissement s'élève à : 286 298.53 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement de : 238 286,09 € au compte R 002 recettes de fonctionnement

Affectation de l'excédent d'investissement de : 286 298,53 € au compte R 1068 recettes d'investissement

CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de l'absence prolongée de 2 agents et de l'augmentation de la population, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'un emploi d'un adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet soit 17 /35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2012.

DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un RESTAURANT SCOLAIRE et dont le coût prévisionnel s'élève à 560.000,00 € HT soit 669.760,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

coût total :	560.000,00 € HT, soit 669 760,00 € TTC
DETR 35 % plafonné	175 000,00 €
Emprunt :	300 000,00 €
Autofinancement :	194 760,00 €

AIDE FINANCIERE CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un RESTAURANT SCOLAIRE et dont le coût prévisionnel s'élève à 560.000,00 € HT soit 669.760,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde.

Le plan de financement de cette acquisition sera le suivant :

coût total de la construction :	560.000,00 € HT, soit 669 760,00 € TTC
coût total de l'équipement :	50 000,00 € HT, soit 59 800,00 € TTC
Emprunt :	300 000,00 €

SUBVENTION CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire expose que le projet de construction d'un RESTAURANT SCOLAIRE et dont le coût prévisionnel s'élève à 560.000,00 € HT soit 669.760,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de la Gironde.

Le plan de financement de cette acquisition sera le suivant :

coût total :	560.000,00 € HT, soit 669 760,00 € TTC
Conseil Général 30 % plafonné à 227 500 € HT	68 250,00 €
Emprunt :	300 000,00 €
Autofinancement :	301 510,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- d'arrêter le projet de construction d'un restaurant scolaire
- d'adopter les plans de financement exposés ci-dessus
- de solliciter les aides financières correspondantes
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se référant à ces dossiers.

SUBVENTION CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire expose que l'équipement matériel et mobilier du restaurant scolaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 50 000,00 HT soit 59 800,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de la Gironde.

Le plan de financement de cette acquisition sera le suivant :

coût total :	50.000,00 € HT, soit 59 800,00 € TTC
Conseil Général 50 % plafonné à 45 750 € HT	22 875,00 €
Autofinancement :	36 925,00 €

Céline Vidal de Sousa précise que le projet de construction d'un restaurant scolaire est piloté par un groupe de pilotage composé d'élus et de personnes extérieures pour avis, (enseignants, cuisiniste professionnel...)

La consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce programme a été transmise sur la plateforme dématérialisée des marchés publics d'Aquitaine.

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE

Monsieur le Maire expose que l'équipement informatique de l'école primaire et dont le coût prévisionnel s'élève à 6 781,00 € HT soit 8 110,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général de la Gironde.

Le plan de financement de cette acquisition sera le suivant :

La séance est levée à 21 h 30.